Thann, le 3 décembre 2020

**Médecin coordinateur :**

Marie-Josée LEVEQUE

[m.leveque@aufildelavie.fr](mailto:m.leveque@aufildelavie.fr)

**Puéricultrice :**

Maryse BULLE

[m.bulle@aufildelavie.fr](mailto:m.bulle@aufildelavie.fr)

**Secrétaire :**

Sylvie MANDEREAU

[s.mandereau@aufildelavie.fr](mailto:s.mandereau@aufildelavie.fr)

**Horaires secrétariat :**

Du lundi au vendredi

De 08h30 à 12h00

Et de 13h30 à 17h00

Madame, Monsieur,

Nous avons été missionnés par l’ARS pour mettre en œuvre une Plateforme de Coordination et d’Orientation (PCO) des Troubles du Neuro-Développement (TND).

Cette plateforme accompagne les enfants de 0 à 7 ans inclus présentant des troubles du neuro-développement, ainsi que leur famille, en amont d’un diagnostic, dans le cadre d’un parcours de bilan et d’interventions précoces d’une durée de 1 an (renouvelable 6 mois sous certaines conditions).

L’objectif est d’accélérer l’accès à un diagnostic, favoriser les interventions précoces afin d’éviter l’errance diagnostique et réduire les sur-handicaps, conformément aux recommandations de bonnes pratiques de la haute autorité de santé (HAS).

La PCO est portée par le CAMSP de Thann (association Au fil de la Vie), elle intervient sur le département du Haut-Rhin.

Elle est composée de :

* Docteur Marie-Josée LEVEQUE, médecin coordinateur,
* Madame Maryse BULLE, puéricultrice,
* Sylvie MANDEREAU, secrétaire.

Cette plateforme peut être sollicitée après examen clinique par un médecin confirmant l’écart de développement de l’enfant.

Dans le cadre de cette plateforme, les bilans et interventions précoces pourront se faire vers des établissements de niveau 2, constitutifs de la plateforme, ou vers des professionnels libéraux, ayant conventionné avec celle-ci, ou en parcours mixte. Les libéraux seront financés intégralement par un forfait d’intervention précoce pour les prises en charge habituellement non remboursées par l’assurance maladie (ergothérapie, psychomotricité, psychologue).

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez nous solliciter par retour de mail : [pco@aufildelavie.fr](mailto:pco@aufildelavie.fr), nous vous ferons parvenir en retour le contrat pour que vous preniez connaissance des modalités de celle-ci et des forfaits prévus par l’assurance maladie.

Nous vous invitons également à diffuser cette information auprès de vos collègues qui seraient susceptibles d’être intéressés par celle-ci.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement utile.

**Anne-Marie ASENCIO**

**Directrice du Pôle Enfance**